



Appartement jugée inhabitable suite a incendie dans partie commune de l' immeuble

Par **Tonio13**, le **29/01/2019** à **19:40**

Bonjour

Je suis propriétaire d un appartement loue meublé.

La semaine dernière un incendie c est déclaré dans les parties communes.

Suite a cela le locataire a fais intervenir l expert de son assurance qui a jugé le logement inhabitable car le ensemble du mobilier est recouvert de suie ainsi que toutes les parties communes de la immeuble.

Le locataire m'a fait parvenir une lettre de préavis afin de quitter le logement (ce que je comprend parfaitement)

J aurais aimé savoir qui prenait en charge les différents frais liés a la réhabilitation de mon logement est ce l assurance de la copropriété ou mon assurance.

Concernant l absence de loyer comment cela ce passe. L assurance m' indemnise t elle pour palier au manque a gagner et au remboursement des mensualités du crédit en attendant la remise en état du logement et des parties communes ?

Y a-t-il il des points a ne pas négliger dans ce genre de situation. Y a-t-il d autres démarches a effectuer autres que celle faites avec l assurances ?

Dans l' attente de vos conseils et avis je vous remercie d avance

Par **Chaber**, le **29/01/2019** à **19:57**

bonjour

su vous avez une assurance comme proprioétaire faire déclaration à votre assureur